Nations Unies S/RES/1523 (2004)



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2004

Résolution 1523 (2004)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4905e séance, le 30 janvier 2004

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur le Sahara occidental et réaffirmant en particulier la résolution 1495 (2003) du 31 juillet 2003,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2004;

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter un rapport sur la situation avant la fin dudit mandat;

3. *Décide* de demeurer saisi de la question.

04-22556 (F)